

## Sanctions

Les auteurs d'un incendie sont systématiquement recherchés et poursuivis.

Les auteurs par imprudence ou involontaires peuvent aussi être sanctionnés.

Passible d'une amende de 3 750 €

Des sanctions aggravées si les dégâts causés à des tiers sont importants.

L'article 1383 du code civil précise que «chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence».

## Que dit le code forestier ?

Dans chaque département, des arrêtés préfectoraux réglementent leurs usages et fixent les différentes règles. Chaque jour en fonction du niveau de risque leurs usages peut être autorisé ou interdit. Ils précisent les dérogations possibles et les périodes avec restrictions.

FACE À UN DÉPART DE FEU,  
ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS

18 ou 112



Ne raccrochez pas le premier



Éloignez les produits inflammables pour éviter la propagation du sinistre



Attaquez le feu avec des moyens à proximité (extincteur, point d'eau)



Attendre et guider les secours pour faciliter leur intervention

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI  
PREVENTION INCENDIE FORET



Plus d'infos sur [prevention-incendie-foret.com](http://prevention-incendie-foret.com)

Ne pas jeter sur la voie publique - Papier certifié PEFC pour une gestion durable des forêts - Impression labellisée imprim'vert - Conception [www.agence-aim.com](http://www.agence-aim.com)



**Bricoleurs,**  
Il suffira d'une étincelle.



**Maintenant, vous le saurez.**

Vous qui aimez, dès le retour des beaux jours, vous adonner à vos travaux, sachez qu'il est interdit de brûler des déchets verts dans son jardin. L'usage d'engins ou de machines représente un risque important, dont la pratique est règlementée. Pour bricoler en toute sûreté, lisez ce guide.

Une campagne réalisée avec le soutien de :





